REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 6 juin 2018

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Anne CARRON (DC), M. Jean-Pascal CATTIN (MCG), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Annick ECUYER (EàG), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Sami GASHI (DC), M. Pierre GAUTHIER (HP), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Ulrich JOTTERAND (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), M. Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Georges MARTINOLI (PLR), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Yasmine MENETREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Léonard MONTAVON (DC), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Sara PETRAGLIO (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG)

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Date: 8 juin 2018

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire* ~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 14 juin 2018.

Objet: PR-1302

Le Conseil municipal soutient la demande d'adhésion de la Ville de Genève au dispositif du Groupe de confiance de l'Etat de Genève et décide:

- de modifier les articles 34, alinéa 2, et 77 du statut du personnel de la Ville de Genève et l'article 91 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP)
  et
- d'abroger les articles 100 du statut du personnel de la Ville de Genève et 92 et 109 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP).

Voir le détail des modifications dans le texte de la délibération et dans la proposition PR-1302.

Signature/s: Eric Bertinat, président

Sophie Courvoisier, secrétaire